

Jean-Baptiste André Godin à Félix Mathias, 7 août 1871

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (4)

Collation4 p. (131r, 132v, 133r, 134v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Félix Mathias, 7 août 1871, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52628>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 août 1871](#)

Lieu de rédaction 22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Mathias, Félix \(1821-1889\)](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin rappelle à Félix Mathias qu'il lui a écrit il y a un mois à propos du refus de la Compagnie du chemin de fer du Nord de transporter les marchandises des Fonderies et manufactures du Familistère. Les gares de Saint-Quentin, de Marle et de Bohain font de nouvelles difficultés liées à une circulaire exigeant un

wagon complet pour l'expédition : Godin explique que cela est possible pour les matières premières mais pas pour les marchandises, et que cette obligation risque de mettre au chômage 1 000 ouvriers, s'il ne peut expédier alors que les magasins sont pleins ; Godin espère une solution de la part de Félix Mathias et il se dit prêt à saisir le gouvernement de la question dans le cas contraire. Dans le post-scriptum, il demande à Mathias de lui faire réponse à l'établissement hydrothérapique de Bellevue où il retourne chaque jour.

Notes
Lieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie de Laon, 29 juillet 1872 (FG 16 (4), folio 92v).

Support
La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Compagnie du chemins de fer du Nord](#)

Lieux cités

- [Bellevue, Meudon \(Hauts-de-Seine\)](#)
- [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Marle \(Aisne\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

the 1st of May 1811
I have the honor to inform you
that I have received your favor of the 25th ult.
and I have the pleasure to inform you that
I have sent you a copy of the
newspaper of the 26th ult. containing
the news of the arrival of the
French Ambassador at
the Court of St. James's.

Yours,

John Waddington
British Ambassador

14th May 1811

431

de voir ce compagnon reprendre ses occupations
Aujourd'hui de nouvelles difficultés commen-
cent : les gares de St. Quentin, Marle et Bohain
refusent mes expéditions, en vertu d'une circulaire
N° 93 du 2 Juillet 1871 qui leur enjoint de n'expédier
que par wagon complet.

Je puis employer facilement les wagons com-
plets pour les matières premières, mais cela m'est
impossible pour mes produits fabriqués qui se-
disseminent par toute la France ; si cette mesure
épit maintenue je serais obligé de mettre mille
ou mille courriers immédiatement sur le père, car après avoir
mis le travail de tous mes ateliers pendant un
an en magasin, je ne pourrai continuer à
travailler si je ne puis livrer promptement mes

produits au commerce lorsque il m'en offre la
démarche.

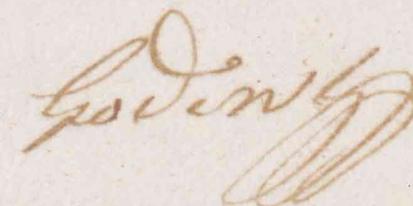
Je vous ferai remarquer en outre que cette
mesure porte une grave atteinte au droit commun
puisque elle a pour conséquence de faire la fortune
des industries qui peuvent en profiter, et d'être au
contraire une cause de ruine pour des situations
comme la mienne.

Nous apprécierez, Monsieur, la gravité de ma
position. J'ai cru devoir faire cette nouvelle démarche
aujors à vous dans l'espérance que vous donnerez des ordres
immédiats pour que mes expéditions soient accueillies
avec la célération, aux gares de St Lô et de Cherbourg
et Paris, et que vous prendrez bien en 'infarmerie' de
cette mesure que je trouve du tout.

Plus tôt ces malades, si l'avis a le tout de
juste cette partie à la théorie, peu engager à tout-
nement à trouver un remède à une maladie dont
les causes sont si déchaînées.

J'attend que jugeant du bien-fondé de ma
réclamation, votre prochaine réponse me fera connaître
que ce dernier parti est inutile.

Nouvelles agréées, Monsieur, l'assurance
de mon entière considération.



Prayez, si vous priez, l'obligeance d'adresser votre
réponse à l'établissement hydrothérapeutique de Bellevue,
St. O. où je retourne chaque jour.

634